

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
29 septembre 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, M. JOLY, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme FOURNIER à Mme MARGUERITAT, M. GATTEFIN à M. JOLY, M. BLIAUT à M. SALAK, Mme BROSSIER à M. MEUNIER et Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

128-2023 - ANNEXE N°1 A LA CONVENTION DE DEPLOIEMENT DE L'ENT PRIMOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public du Cher dans le cadre du programme « Territoire Numérique Educatif » avec le GIP RECIA

9.1.2 Enfance

Mme CLEMENT présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 6 juillet 2023, portant signature de la convention Territoire Numérique Educatif avec le GIP RECIA et fixant dans son annexe le périmètre de déploiement,

Considérant que la Directrice de l'école élémentaire du Château, n'avait pas souhaité s'inscrire dans le déploiement de la solution « PrimOT », Espace Numérique Educatif, lors de la signature de la convention,

Considérant sa demande en date du 2 septembre 2023, relative à l'équipement de l'ENT « PrimOT », pour l'école élémentaire du Château,



Considérant qu'il convient de compléter la liste des écoles concernées,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires » du 26 septembre 2023,

Le Conseil municipal après en avoir débattu et à l'unanimité :

- Approuve l'annexe n°1 de la convention avec le GIP Récia intégrant en liste complémentaire des sites déployés, l'école élémentaire du Château
- Autorise le maire à signer ladite annexe et tout acte y afférent
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 17 / Octobre / 2023